

Haute-Garonne le Département



DOSSIER DE PRESSE

LA HAUTE-GARONNE AU SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Du 24 février au 3 mars 2024

“

**Je crois en une agriculture forte et résiliente,
fière de ses savoir-faire, soucieuse
de l'environnement et qui suscite encore
des vocations.**

SÉBASTIEN VINCINI

Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne



Notre souveraineté alimentaire doit être repensée en partant « de l'assiette » et non du « champs ».

SÉBASTIEN VINCINI

Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Dans un contexte particulier de crise agricole, le Conseil départemental est fier de porter les couleurs des agricultrices et des agriculteurs haut-garonnais, pour la 60^e édition du Salon international de l'agriculture à Paris.

Durant ce rendez-vous incontournable, ils auront l'occasion de se rencontrer, de partager des moments de convivialité et de présenter au grand public le fruit de leur travail.

Ce rendez-vous populaire doit aussi permettre de nous interroger sur notre modèle agricole français, voire même européen.

La révolte des agriculteurs est partie du barrage de l'A64 à Carbonne et a essaimé dans toute la France. Elle résulte d'un ras-le-bol de producteurs et d'éleveurs qui n'arrivent plus à vivre du fruit de leur travail.

Les revendications sont légitimes : écouler leur production au juste prix, vivre sans dépendre des aides, sans se heurter à la lourdeur administrative ou sans être soumis à une concurrence internationale déloyale.

Les réponses du Gouvernement, face à l'urgence, restent encore largement insuffisantes. Elles s'inscrivent dans la lignée d'une agriculture productiviste, à une ère où la bifurcation écologique est l'unique voie à emprunter. Le recul sur les pesticides notamment, c'est autant d'années de pertes pour la biodiversité et la santé de toutes et tous. Je suis convaincu que notre souveraineté alimentaire doit être repensée en partant « de l'assiette » et non du « champs ».

Je reste optimiste. À son échelle, le Département, dont ce n'est pourtant plus la compétence depuis 2015, soutient les agriculteurs.

Nous avons à cœur de les associer à travers notre plan « 100 % local, fait-maison et bio » dans les cantines de nos collèges pour développer des filières locales d'approvisionnement. Les circuits courts déterminent une meilleure rémunération des agricultrices et des agriculteurs.

Avec nos 27 conseillers agro-environnement, nous accompagnons les agricultrices et les agriculteurs dans leur quotidien, pour tendre vers des pratiques agro-écologiques.

Le cumul des forces sera indispensable pour développer ensemble l'agriculture haut-garonnaise de demain. La convention que nous signerons le 7 mars avec la Chambred'Agriculture de la Haute-Garonne va dans ce sens.

Car je crois en une agriculture forte et résiliente, fière de ses savoir-faire, soucieuse de l'environnement et qui suscite encore des vocations.

SOMMAIRE



SIA 2024

Place aux producteurs sur le stand de la Haute-Garonne

04

Agir pour la souveraineté et la qualité alimentaire en Haute-Garonne

06

Haute-Garonne, terre d'agriculture et de saveurs

10

Le Département aux côtés des agriculteurs

14

Favoriser l'agroécologie pour sécuriser une alimentation locale de qualité

16



SIA 2024

Place aux producteurs sur le stand de la Haute-Garonne

Pour la 7^e année, le Conseil départemental de la Haute-Garonne sera présent au Salon international de l'Agriculture, du 24 février au 3 mars.

Dans un contexte de crise du monde agricole, le stand de la Haute-Garonne sera confié aux filières d'excellence et aux producteurs locaux pour valoriser les circuits courts, la qualité et la souveraineté alimentaire.

Durant 10 jours, des dégustations-ventes auront lieu tous les jours, en fonction des thématiques mises en avant.

Les productions représentées sur le stand Haute-Garonne :

- l'AOP Vins de Fronton,
- l'IGP Agneau des Pyrénées,
- la Gasconne des Pyrénées,
- l'AOP Porc Noir de Bigorre,
- l'AOP Ail violet de Cadours,
- les apiculteurs d'Occitanie.



Sébastien Vincini, président du Conseil départemental, inaugurera le stand de la Haute-Garonne le lundi 26 février à 17h, situé au Pavillon 7.1, Espace Occitanie, allée E, stand 085.

FOCUS

Les producteurs DirectFermiers31 présents sur le stand de la Haute-Garonne

• Les Moulins de Perrine

Cette exploitation est née d'une démarche familiale de trois agriculteurs du Lauragais qui transforment leurs céréales en produits finis : farine, pâtes, huile, légumineuses...

• Miellerie du Camp de la Houn

La Miellerie a démarré à Bretx en 2015. Les ruchers sont situés en bordure de la vallée de la Save à Saint-Paul-sur-Save et sur les coteaux environnants de la miellerie à Bretx, Thil, Caubiac, Larra, ou encore Bellegarde Sainte-Marie.

• Le GAEC des Hounts

Tous les fromages de GAEC des Hounts sont fabriqués au lait cru et entier et sont tous BIO (chèvre et vache). L'exploitation, fondée en 1988, se situe à Escanecrabe, sur les coteaux face aux Pyrénées.

• Brasserie Artisanale Aviateur

Créée en 2019, cette micro-brasserie installée à Toulouse travaille exclusivement avec des bars locaux et propose des saveurs inspirées de voyages et d'expériences gustatives.

• Ferme de Courneillac

La ferme de Courneillac est spécialisée dans l'élevage des chèvres Angora. Située dans le Comminges en altitude, elle bénéficie du label « Mohair des fermes de France ».

• Miellerie Sarniguet

Toutes les ruches de la miellerie sont situées sur le terroir du Sud-Ouest (Landes, Pyrénées, Haute-Garonne) afin de proposer un miel 100 % local.

Promouvoir les circuits courts et la vente directe

Pour promouvoir les circuits courts haut-garonnais et la vente directe du producteur au consommateur, des producteurs de l'application DirectFermiers31, créée par le Conseil départemental, seront présents, ainsi que les producteurs du réseau commercial Bienvenue à la Ferme, porté par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne.



Bien-manger : un droit pour tous en Haute-Garonne

Pendant toute la durée du SIA, le Département lance la campagne de communication « Bien-Manger : un droit pour tous » qui présente l'ensemble des actions portées par la collectivité pour la qualité et la souveraineté alimentaire en Haute-Garonne.



La destination Haute-Garonne

Pour faire découvrir la destination Haute-Garonne au grand public, Haute-Garonne Tourisme présentera sur le stand son nouveau guide Printemps/Été 2024 et son guide itinérance douce, pour découvrir la destination à pied ou à vélo.

Jeu SIA 2024

1 séjour à gagner en Haute-Garonne (d'une valeur de 400 €)



Agir pour la souveraineté et la qualité alimentaire en Haute-Garonne

Le soutien aux circuits courts haut-garonnais est un enjeu majeur pour relever le défi de la nécessaire bifurcation écologique.

Les circuits courts, en réduisant les intermédiaires, permettent une meilleure rémunération des agricultrices et des agriculteurs.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, compétent pour l'aménagement du territoire, soutient le développement d'une agriculture de proximité.

Par ailleurs, l'approvisionnement des cantines des collèges, avec 7 millions de repas servis chaque année, représente une réelle filière de développement pour les producteurs haut-garonnais.

Lancement en 2024 de la démarche « 100 % fait-maison, local et bio » dans les restaurants scolaires de 12 collèges pilotes haut-garonnais

En 2023, le Conseil départemental a engagé un plan « 100 % local, fait-maison et bio » pour permettre aux filières locales de structurer l'approvisionnement des 91 cuisines autonomes des collèges haut-garonnais.

L'objectif du plan est qu'en 2027 l'ensemble des collèges de Haute-Garonne soit livré par des filières locales.

Douze premiers collèges pilotes s'engagent dans cette démarche dès 2024 : Aurignac, Cintegabelle, Escalquens, Fronton, Frouzins, Grenade, L'Isle-en-Dodon, Montrabé, Plaisance-du-Touch, Saint-Jean, Lamartine à Toulouse, Verfeil. Ensuite, 20 à 25 collèges par an seront accompagnés par le Conseil départemental entre 2025 et 2027.

Objectif : obtenir la labellisation « Ecocert », qui est le premier cahier des charges français dédié à la restauration collective durable, bio et locale. 91 collèges disposent d'une cuisine de fabrication autonome permettant de produire des repas « maison » au sein des établissements.

Par ailleurs, de nombreuses actions se déploient dans les collèges haut-garonnais.

- La « végétalisation des assiettes » : une expérimentation est actuellement menée dans plusieurs collèges haut-garonnais qui ont décidé de servir des repas végétariens au moins une fois par semaine.
- 60 collèges sont engagés aujourd'hui dans le tri et la valorisation des biodéchets issus des services de restauration.
- 12 postes de coordonnateurs restauration ont été créés en 2021 pour accompagner les collèges et les équipes de personnels départementaux dans l'évolution des pratiques.
- L'application Easilys est déployée depuis novembre 2021 (module de gestion des stocks) dans les 91 collèges disposant d'une cuisine de production. Il s'agit d'un outil informatique de gestion des stocks et des plans alimentaires qui garantit la lisibilité et le suivi de l'activité des services de restauration. Cette application représente un investissement de près de 500 000 € pour le Conseil départemental.

Renforcement de la plateforme Agrilocal 31

La plateforme d'achat Agrilocal31 a été mise en place en 2016 par le Conseil départemental pour faciliter la mise en relation entre les services de restauration et les producteurs locaux en vente directe. L'ouverture de la plateforme a été élargie en 2017 à l'ensemble des acheteurs de la restauration collective publique (communes, EHPAD, hôpitaux...) et en 2019 aux associations et fondations reconnues d'utilité publique.

À ce jour, Agrilocal31 compte 133 acheteurs, en restauration scolaire (34 collèges et 14 communes), 147 producteurs locaux (dont 105 agriculteurs) et génère près de 900 commandes par an.

Sensibiliser les élèves dans les cantines pour inciter à manger local

En 2024, le Conseil départemental organisera deux événements dans les collèges et les groupes scolaires haut-garonnais, en partenariat avec l'association nationale Agrilocal pour promouvoir les circuits courts dans la restauration collective : « Au pré de la ferme » et un repas fédérateur « 100 % local, fait-maison et bio » dans les 91 établissements publics.

Ces manifestations favorisent l'animation du réseau haut-garonnais et renforcent le lien entre les acheteurs de la restauration publique, leurs cuisiniers, les producteurs locaux, les équipes Alae des écoles et les élèves des cantines.

Durant ces opérations, les cuisiniers des établissements valorisent dans leurs menus des produits achetés sur la plateforme Agrilocal31, afin de faire découvrir aux élèves des aliments de saison issus de l'agriculture locale. Pendant les pauses-déjeuners, des jeux sur le « bien manger » sont organisés dans les cantines des établissements participants, avec un quizz et des lots à gagner dont un produit Agrilocal 31.

DirectFermiers31.fr, l'annuaire des producteurs en vente directe de la Haute-Garonne

Depuis décembre 2020, l'application mobile et le site DirectFermiers31 permettent de trouver facilement près de chez soi des producteurs locaux pour réaliser ses achats en vente directe à la ferme, dans des points de vente de proximité ou sur les marchés de plein vent. Cet annuaire, qui recense plus de 300 producteurs fermiers haut-garonnais et plus de 600 points de vente, répond à la demande des consommateurs d'acheter des produits locaux de qualité, en facilitant la mise en relation producteur/consommateur.

► TÉLÉCHARGER L'APPLICATION

DirectFermiers31
disponible sur iOS et Android.



CHIFFRES CLÉS

Agrilocal 31

147 fournisseurs

72,4 tonnes

de denrées par an

91 cuisines

autonomes
dans les 100 collèges
publics

61 686 élèves

demi-pensionnaires
en Haute-Garonne

7 millions

de repas par an

12 M€

d'achat de denrées par an

Un plan départemental alimentaire en cours d'élaboration

L'objectif est de faire émerger un système alimentaire territorial tourné vers une alimentation locale de qualité accessible à tous et d'améliorer la souveraineté alimentaire de la Haute-Garonne. Ce projet, en cours d'élaboration, tiendra compte des spécificités du territoire agricole pour répondre aux enjeux de bifurcation écologique et de qualité alimentaire pour tous, dans une logique de solidarité territoriale et sociale.

Le plan départemental pour les circuits courts

En mai 2020, le Conseil départemental a adopté le plan départemental de développement des circuits courts qui se décline en 3 axes principaux :

- favoriser la production locale en facilitant l'installation des agriculteurs et en protégeant la ressource foncière : soutien à la création « d'Espaces-test » pour faciliter l'implantation des porteurs de projet agricole et mise en place d'un dispositif de location-vente pour l'installation des porteurs de projets à la sortie des Espaces test, en partenariat avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) ;
- structurer des filières de proximité notamment sur la restauration collective avec des appels à projets ;
- développer le « consommer local » et rendre les circuits courts accessibles à tous.

Les projets alimentaires territoriaux (PAT)

Le Conseil départemental accompagne les communes et les intercommunalités dans leurs démarches de PAT.

L'objectif est de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires, en soutenant l'installation d'agriculteurs et agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines au plus près des acteurs du territoire.

Développer les jardins collectifs

Dans une démarche de démocratie participative, le Département développe une politique en faveur des jardins collectifs à l'échelle du territoire pour encourager les citoyennes et les citoyens à devenir acteurs de leur alimentation et faire des choix éclairés.

Ces projets sont aussi des vecteurs sociaux et d'inclusion importants permettant de se retrouver autour d'activités alimentaires, sociales et culturelles.



FOCUS

Le Département partenaire de l'expérimentation d'une Sécurité sociale alimentaire

En Haute-Garonne, 13,3 % de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Entre 2021 et 2022, les associations de l'aide alimentaire en Haute-Garonne ont connu une hausse de fréquentation d'environ 20 % avec l'arrivée de nouveaux publics, notamment des familles et des familles monoparentales.

Ces chiffres démontrent l'urgence de lutter contre la précarité alimentaire, afin d'aider les plus fragiles à se nourrir au quotidien avec des produits de qualité.

En 2023, le Département de la Haute-Garonne s'est engagé dans le projet d'expérimentation d'une Sécurité sociale alimentaire porté par l'INRAE et 10 partenaires associatifs du territoire. Cette expérimentation consiste en la création d'une Caisse citoyenne d'alimentation à Toulouse (Caissalim) de 2023 à 2025 sur 4 territoires : Nord (Izard / Borderouge), Saint-Exupéry (Pont des demoiselles / Saint-Exupéry), Quartier des Pradettes, et Ramonville / Castanet-Tolosan.

Le principe :

Les adhérents de ces caisses cotiseront selon leur moyen et recevront la même allocation qui pourra être dépensée auprès d'un réseau de producteurs transformateurs et distributeurs engagés dans une démarche vertueuse.

Les bénéficiaires seront des ménages volontaires issus de toutes les catégories socio-professionnelles, dont un tiers en situation de précarité alimentaire.

Par ailleurs, le Département a lancé pour la première fois en 2023 un appel à projets pour soutenir la création d'épiceries sociales et solidaires qui permettent de proposer une offre alimentaire diversifiée et de qualité à des personnes en difficulté économique.

Chaque année, le Conseil départemental soutient financièrement les associations têtes de réseau de l'aide alimentaire : la Banque alimentaire, les Restos du cœur, les Restos bébés et le Secours populaire.



POUR LES PLUS PRÉCAIRES

- Lutte contre la précarité alimentaire
- Soutien du projet de sécurité sociale alimentaire à Toulouse
- Éducation aux produits de saison
- Soutien des épiceries sociales et solidaires



POUR LES AGRICULTRICES ET LES AGRICULTEURS

- Accompagnement unique en France par 27 conseillers agro-environnement
- Appui à la relocalisation de la production
- Agrilocal 31 : Promotion de la vente directe dans la restauration collective
- DirectFermiers 31 : Promotion de la vente directe au grand public
- Actions de valorisation et de communication toute l'année auprès du grand public et des manifestations agricoles

SOUTENIR LA SOUVERAINETÉ & LA QUALITÉ ALIMENTAIRE

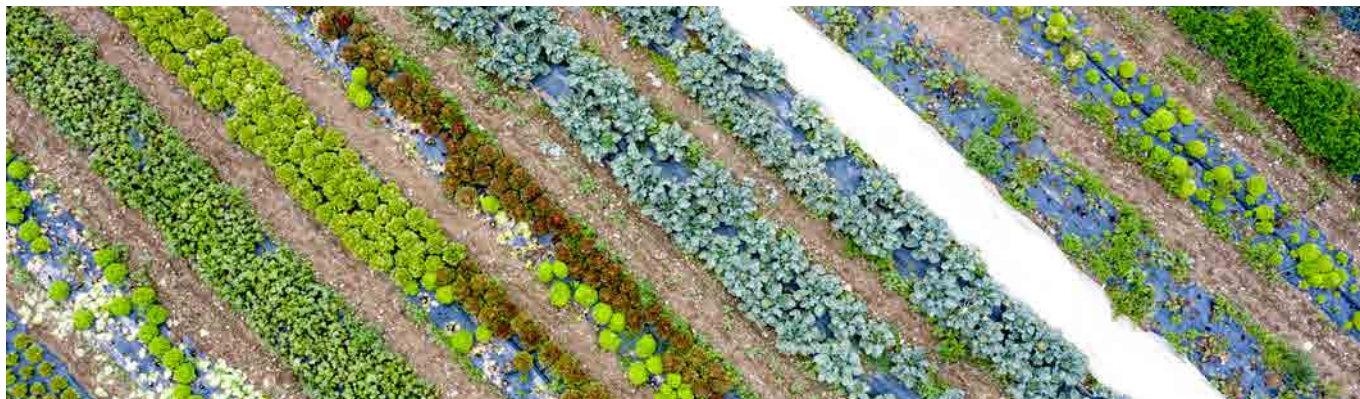
POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

- Appui des collectivités locales pour la création d'Espaces-test et l'installation de productrices ou producteurs sur leur territoire
- Plan pour le développement des circuits courts en Haute-Garonne
- Animation des Projets Alimentaires de Territoire (PAT)

POUR LES COLLÉGIENNES ET LES COLLÉGIENS

- Structuration des marchés publics pour aller vers le « 100 % fait-maison, local et bio » en 2027 dans les cantines des collèges
- Formation et accompagnement des équipes de la restauration scolaire
- Sensibilisation des élèves au bien-manger toute l'année





Haute-Garonne, terre d'agriculture et de saveurs

**L'agriculture haut-garonnaise
représente 5 572 exploitations
en activité sur une superficie
de 328 000 hectares, soit
52 % du département.**

**La Haute-Garonne compte
plusieurs types d'agricultures,
avec 56 % des exploitations
en grandes cultures, 25 %
en élevage, 7 % en productions
maraichères, fruitières
et viticoles et 10 %
en polyculture-élevage.**

(source : RA 2020)

Le Département de la Haute-Garonne, dont le territoire s'étend sur plus de 200 km, de la Vallée du Tarn au nord, à la chaîne pyrénéenne au sud, bénéficie d'une grande diversité de reliefs avec 42 % de plaines, 39 % de coteaux et 19 % de montagnes.

La Haute-Garonne offre des productions agricoles variées. Les céréales ou les oléagineux dominent largement dans le nord du département et sont progressivement remplacés par des systèmes de polyculture-élevage puis des cultures fourragères et des prairies pour l'élevage, lorsqu'on se rapproche des Pyrénées. Les terres irrigables se concentrent dans les vallées. Le maraichage est plus regroupé en périphérie toulousaine. Avec une taille moyenne de 59 ha, les exploitations du département restent sur des systèmes de production à taille humaine.

La viticulture est présente avec l'appellation Vins de Fronton qui s'étend sur 2 400 hectares seulement. De la rive gauche du Tarn, en descendant vers Toulouse et la Garonne, trois anciennes terrasses du Tarn délimitent trois terroirs qui donnent leur identité aux vins de Fronton.

Engagé dans la valorisation du terroir, le Conseil départemental de la Haute-Garonne œuvre en faveur de la promotion des produits « sous signes d'identification de la qualité et de l'origine » (SIQO), dont une exploitation sur cinq bénéficie. De la volaille du Lauragais, à la Tomme des Pyrénées, en passant par le Veau Sous La Mère, l'Agneau des Pyrénées, les Vins de Fronton, l'Ail Violet de Cadours, le Haricot Tarbais, la Gasconne des Pyrénées, le label Rouge « Sélection des Bergers » ou encore le Porc Noir de Bigorre et l'ensemble des productions sous signe d'Agriculture Biologique, la Haute-Garonne bénéficie d'un patrimoine gastronomique riche qu'il convient de préserver et de valoriser.

Le Département assure la promotion de ces produits d'exception à l'occasion de nombreux salons, marchés et foires organisés sur le territoire haut-garonnais, notamment au salon « REGAL », la référence agro-alimentaire en Occitanie mais également au salon « Les Pyrénéennes » à Saint-Gaudens. La présence du Département de la Haute-Garonne au Salon international de l'Agriculture œuvre ainsi à la promotion au niveau national et international des filières et agriculteurs du territoire.

CHIFFRES CLÉS 2020

6 394

chefs d'exploitations
(co-exploitants et associés actifs)

29 %

des chef(fe)s d'exploitation sont
des femmes

55 ans

âge moyen des exploitants
(+2 ans/ 2010)

6 491

salariés agricoles

CHIFFRES CLÉS

25 %

élevage (bovins, équins, volailles, ovins etc.)

10 %

polyculture élevage

7 %

de productions maraichères, fruitières et viticoles

56 %

des exploitations orientées en grandes cultures

78 %

de petites et très petites exploitations

5 572

exploitations agricoles (- 13 % en 10 ans soit une perte de 841 EA) pour une Surface Agricole Utile (SAU) quasi stable (- 0,9 %) de 328 000 ha

59 ha

Une SAU moyenne par exploitation de 59 ha (+ 7 ha) inférieure à la moyenne nationale (69 ha)

1 exploitation sur 5

commercialise tout ou partie de sa production en circuits courts



L'IGP Agneau des Pyrénées

L'Agneau des Pyrénées est issu des races rustiques locales des Pyrénées centrales, qui sont parfaitement adaptées au terroir. La Tarasconnaise, race pyrénéenne la plus représentée, est particulièrement bien adaptée à l'élevage de montagne et à la transhumance, qui permet l'entretien de ces paysages chers aux amoureux de la montagne tout en faisant vivre ces territoires ruraux.

L'Agneau des Pyrénées naît principalement à la descente des estives et il est allaité pendant un minimum de soixante jours. La tendresse de sa chair, sa couleur rosée et son goût inimitable proviennent également de la qualité de l'alimentation des brebis. L'été, les troupeaux pâturent en montagne une herbe saine et naturelle, et l'hiver, les brebis sont à la bergerie, nourries de foin récolté sur les exploitations. L'environnement pyrénéen et le savoir-faire traditionnel d'éleveurs passionnés concourent à la réalisation d'un produit d'exception.

► POUR EN SAVOIR +
agneaudespyrenees.com

L'AOP Ail Violet de Cadours

Appellation d'Origine Protégée (AOP) depuis juin 2017, l'Ail Violet de Cadours se caractérise par sa tunique externe aux stries violettes. Plutôt de gros calibre et de forme bien arrondie, il présente des gousses régulières, de couleur ivoire et parfois violacée.

L'Ail Violet de Cadours se distingue par une odeur typée, une texture moelleuse et une saveur délicatement sucrée. Son caractère est lié au savoir-faire traditionnel des producteurs ainsi qu'au terroir de Cadours, au sol argilo calcaire. Produit saisonnier, l'Ail Violet de Cadours ne subit pas de traitement anti-germinatif.

L'aire géographique de production de l'AOP Ail Violet de Cadours s'étend sur 106 communes dans trois départements, la Haute-Garonne, le Gers et le Tarn-et-Garonne. Cela correspond à 122 hectares de surface plantés et 422 tonnes vendues par an. Le syndicat Ail Violet de Cadours, dont le Conseil départemental de la Haute-Garonne est partenaire, regroupe 81 producteurs.

► POUR EN SAVOIR +
ail-violet-cadours.fr

FOCUS

Le 7 septembre 2022, l'« Agneau des Pyrénées » a été officiellement labélisé IGP (Indication Géographique Protégée) par l'Union européenne.

L'ensemble des acteurs, représentant le massif pyrénéen, ont porté d'une même voix ce projet qui a retrouvé un second souffle ces 5 dernières années, grâce au soutien du Conseil départemental de la Haute-Garonne et à l'alliance forte des ODG (Organisme de Défense et de Gestion) autour d'une IGP commune à toute la chaîne pyrénéenne.

L'IGP « Agneau des Pyrénées » répond aux exigences du consommateur, très attentif à la traçabilité de la production à l'assiette, avec une image qui renvoie aux grands espaces que sont les Pyrénées. L'IGP permet de préserver tout un territoire avec ses pratiques, ses races d'élevage et ses métiers qui font le terroir. La valorisation d'une production permet de maintenir un tissu rural important et d'entretenir les paysages d'estive. L'IGP Agneau des Pyrénées vient compléter le label Rouge « Sélection des bergers » qui a fêté ses 30 ans.



L'AOP Vins de Fronton

Si ce sont les Romains qui plantèrent les premières vignes sur les terrasses dominant la vallée du Tarn, le caractère si particulier des Vins de Fronton provient de la Négrette, un cépage local historique et unique en France, introduit au 12^e siècle par les Chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem revenant de Chypre.

Les vins 100 % Négrette sont aujourd'hui les plus emblématiques de l'appellation, présentant la plus pure expression de ce cépage. Souples et élégants, les vins rouges de Fronton offrent des arômes de fruits rouges mais aussi des tonalités épicées. Les rosés de Fronton, qu'il convient de déguster dans l'année, ont une robe affirmée ainsi qu'un nez très aromatique. En pourcentage de surface, le Fronton est le premier vignoble du Sud-Ouest engagé dans une démarche d'agriculture biologique. L'aire d'appellation s'étend sur 20 communes dans les départements de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne.

Le vignoble compte 1 200 hectares exploités par près de 40 vignerons, pour une production annuelle de 5 millions de bouteilles par an (45 % en rosé et 45 % en rouge).

Atout fort pour le développement du tourisme en Haute-Garonne, le vignoble frontonnais est mondialement reconnu. En 2015, le Decanteur World Wine Awards, concours de vin le plus prestigieux au monde, a hissé au rang de « Meilleur vin du monde » Le Bouissel, un vin de Fronton.

► **POUR EN SAVOIR +**
vins-de-fronton.com



FOCUS

Depuis 2018, le vignoble de Fronton est labellisé Vignobles & Découvertes. Cette reconnaissance permet aux destinations à vocation touristique et viticoles de proposer une offre de produits touristiques multiples et complémentaires. Parmi eux, des châteaux viticoles, des hébergements de charme dans le vignoble, des restaurants, mais également des lieux culturels et naturels, des activités de loisirs et des événements qui se déroulent dans le vignoble.

La Gasconne des Pyrénées, Label Rouge

Reconnaissable à ses cornes arquées vers l'avant, à la pointe légèrement relevée et à sa robe d'un beau gris argenté, la Gasconne des Pyrénées est appréciée de ses éleveurs pour sa rusticité et son adaptation aux amplitudes climatiques et aux reliefs accidentés du territoire pyrénéen. Remarquable à la fois par sa densité et la finesse de sa fibre, le muscle de la Gasconne des Pyrénées donne une viande juteuse et tendre. Sa saveur délicate et son parfum incomparable proviennent notamment des conditions de vie des animaux, en plein air au minimum six mois par an, et de leur alimentation herbagère qui contribue à la production d'une viande d'excellente qualité nutritionnelle.

Le Label Rouge Gasconne des Pyrénées est le premier Label Rouge « gros bovin » obtenu spécifiquement par la Région Occitanie, en race rustique. Il a été obtenu dès 1997, grâce au savoir-faire des éleveurs et bouchers. La zone de production s'étend des contreforts des Pyrénées jusqu'aux plaines de la Garonne côté ouest, ainsi que sur les zones sèches des Corbières côté est. En Occitanie, on compte 880 éleveuses et éleveurs.



► **POUR EN SAVOIR +**
gasconne.com

FOCUS

La race gasconne est la 3^e race de vache à viande sur le département avec 2 300 vaches mères.



L'AOP Noir de Bigorre et Jambon Noir de Bigorre

Race porcine autochtone du piémont des Pyrénées centrales, où sa présence est attestée depuis l'Antiquité, le Porc Noir de Bigorre a pourtant bien failli disparaître dans les années 80.

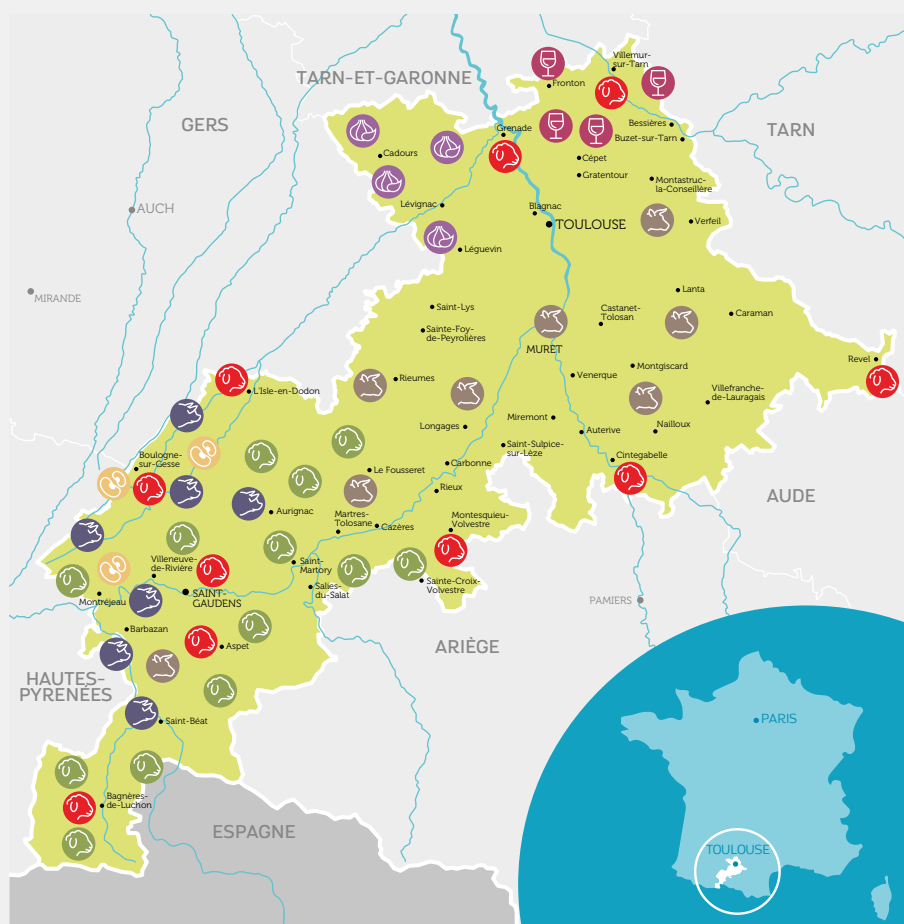
Heureusement, la mobilisation d'une poignée d'éleveurs et d'artisans charcutiers passionnés a permis de sauver cet emblème de la gastronomie locale. Parfaitement adapté à son terroir d'origine, le Porc Noir de Bigorre est bien sûr reconnaissable à sa couleur noire. Doté d'une aptitude pour la marche, il vit en troupeaux sur des prairies et sous-bois et il est principalement nourri de ressources naturelles (herbe, céréales, glands, châtaignes).

La qualité particulière de la viande et du gras du Porc Noir de Bigorre, couplée au savoir-faire des éleveurs qui laissent le

temps à l'animal de se développer pendant au moins 12 mois, contribuent à la production d'un jambon sec d'une grande qualité, ce qui a permis l'obtention en 2015 de deux Appellations d'Origine Contrôlée, « Noir de Bigorre » et « Jambon Noir de Bigorre », et l'obtention en 2017 de l'Appellation d'Origine Protégée. La production du Porc Noir de Bigorre se concentre sur les régions de l'Astarac dans le Gers, de Bigorre dans les Hautes-Pyrénées et du Comminges en Haute-Garonne, soit 691 communes. 60 producteurs participent à la production de cette AOP.

► POUR EN SAVOIR +
noirdebigorre.com

Les produits de qualité de Haute-Garonne



Le Haricot Tarbais, IGP et Label Rouge

Le Haricot Tarbais étant une plante grimpante, il est très vite associé au maïs dont les hampes lui servent de tuteur. C'est ainsi que les 2 plantes se répandent très rapidement dans la plaine de Tarbes où l'on prend l'habitude de semer un grain de haricot entre deux pieds de maïs. Une production artisanale stricte, maîtrisée et labellisée. Le haricot tarbais est le premier haricot à avoir obtenu, en 1997, le Label Rouge et en 2000, l'IGP (Indication Géographique Protégée). Le terroir de Bigorre se caractérise par des terres légères et limoneuses, au pH plutôt acide, peu argileuses et assez caillouteuses. De plus, l'utilisation d'une semence certifiée, le respect de pratiques culturales raisonnées (travail du sol et écartement entre les rangs) et la récolte manuelle à maturité lui donnent sa qualité.

► POUR EN SAVOIR +
haricot-tarbais.com





Le Département aux côtés des agriculteurs

Alors que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a supprimé la compétence économique des Départements, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a opté pour une coordination intelligente avec la Région Occitanie, afin de continuer à mener sa politique d'aide en faveur des agriculteurs du territoire.

L'action du Conseil départemental se traduit sous la forme de 16 aides agricoles (hors dispositifs exceptionnels) qui répondent aux besoins quotidiens des producteurs haut-garonnais et qui sont réparties en différentes thématiques : filière animale, filière végétale, équipement, solidarité, soutien aux associations agricoles et manifestations agrotouristiques. Cette organisation permet de faire remonter les problématiques du terrain et d'adapter ainsi au mieux la politique agroécologique départementale aux réalités du territoire.

Accompagnement unique en France de 27 conseillers agro-environnement

L'action départementale en faveur des agriculteurs est unique en France : un réseau de 27 conseillers agro-environnement généralistes ou experts dans différents domaines (arboriculture, viticulture, élevage ovin, apiculture...) intervient au quotidien aux côtés des agriculteurs. Ils sont habilités « Système de Conseil Agricole » par l'État, reconnaissant leurs compétences techniques et administratives aux côtés de la profession.

Partenariat technique et financier avec les associations du monde agricole

La collectivité a engagé au fil des années des partenariats techniques et ou financiers avec de nombreuses associations : ADEAR, Bio Ariège Garonne, JA, COPYC, FDCIVAM31, FI CUMA, GDS 31, Syndicat des Vignerons de Fronton, Service de remplacement, le syndicat Gascon, Terres de lien Midi-Pyrénées, UPRA ovine, APA, VRAC, Partageons les Jardins, Chaire In'Faaqt, Syndicat de l'Ail Violet de Cadours, Solidarité Paysans...

De plus, un travail de coopération, de partenariat et d'innovation a été établi fin 2019 entre le Département et la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne, dans le respect de leurs compétences et de leur organisation, afin d'apporter une impulsion décisive au soutien des agriculteurs et agricultrices de Haute-Garonne.

FOCUS

Mobiliser plus rapidement les droits à l'aide sociale des agricultrices en cas de difficulté

Chef de file des Solidarités, le Conseil départemental, par l'action des conseillers agro-environnement sur le terrain, est à l'écoute des agricultrices et des agriculteurs pour faire le lien avec les Maisons des solidarités et ouvrir plus rapidement les droits à l'aide sociale.

- Perte brutale d'activité : accéder au RSA.
- Revenus insuffisants (inférieurs au SMIC) : obtenir la prime d'activité.
- Besoin de se nourrir : demander des bons solidaires.
- Difficultés à se loger : accès au Fond de Solidarité Logement.
- Difficultés de gestion : accompagnement budgétaire.
- Difficultés à gérer les relations familiales : aide à la parentalité, médiation familiale.

Soutenir les agricultrices et les agriculteurs en difficulté

L'accompagnement en cas de difficulté est porté au quotidien par les 27 conseillers et conseillers agro-environnement, répartis sur 4 antennes locales qui tiennent des permanences sur 32 communes. Par ailleurs, le Conseil départemental finance l'association Solidarité Paysans et le Service de Remplacement 31 qui permet de trouver des solutions de remplacement pour les agricultrices et agriculteurs lors de leurs congés, formations, absences diverses mais aussi en cas de coups durs.

Depuis janvier 2020, un protocole d'Accord avec la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud (MSA MPS) permet d'accompagner les agriculteurs et salariés agricoles haut-garonnais en situation de fragilité. Des actions concrètes sont déjà engagées, comme des ateliers de paroles dans les petites communes rurales pour encourager les témoignages et détecter le mal-être. Un accompagnement aux usages numériques et aux démarches en ligne est proposé dans les Maisons des solidarités, les Maisons de proximité et dans les accueils de la MSA.

Accompagner les projets d'installation agricole

Le Conseil départemental propose une aide à l'équipement en faveur des agricultrices et agriculteurs installés depuis moins de 3 ans.

Cette aide prend la forme d'une subvention aux équipements avec un taux majoré pour les équipements à plus-value environnementale et s'accompagne d'une sensibilisation aux bonnes pratiques agroécologiques, à travers des journées d'information collectives et un diagnostic agroécologique personnalisé.



Améliorer les conditions de travail des agriculteurs haut-garonnais

Le Département soutient le « mieux vivre » des agricultrices et agriculteurs, à travers des actions permettant de réduire la pénibilité au travail, ainsi que des aides pour acquérir du matériel plus performant ou limitant l'exposition aux substances dangereuses.

Une trentaine de subventions à destination des CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole), dans le cadre de l'aide à la mécanisation, sont accordées chaque année par le Conseil départemental.



Favoriser l'agroécologie pour sécuriser une alimentation locale de qualité

Le Conseil départemental intensifie son accompagnement vers des pratiques durables tout en soutenant les exploitants fragilisés par les crises successives (inondations, gels printaniers, inflation...), pour une agriculture plus résiliente.

Depuis 2017, le Conseil départemental défend un modèle agricole durable, avec des méthodes de culture et d'élevage saines pour la planète et pour le consommateur, tout en préservant la viabilité économique des exploitations agricoles.

L'agroécologie consiste à restaurer les fonctionnalités naturelles des éco-systèmes (sols vivants, trames vertes et bleues, biodiversité...) pour mieux utiliser les interactions biologiques et leurs potentiels en réduisant les intrants chimiques et les consommations d'énergie non renouvelable.

La Haute-Garonne est le seul département à déployer sur le terrain un réseau de 27 conseillers et conseillères agro-environnement, experts dans différents domaines (arboriculture, viticulture, élevage ovin, apiculture...).

Le plan agroécologie 2023-2027

Ce plan, voté en octobre 2022, vise à accompagner les agricultrices et les agriculteurs pour développer une transition s'appuyant sur des pratiques agroécologiques, tout en prenant en compte l'humain et la solidarité territoriale.

La priorité est aussi de soutenir une alimentation de qualité et de proximité, accessible à tous. Des actions sont menées sur le terrain comme :

- la réduction des intrants et la lutte contre l'érosion des sols ;
- la protection de la biodiversité sur les exploitations avec l'implantation de haies,
- la protection des pollinisateurs ;
- le soutien au pastoralisme ;
- l'amélioration du bien-être animal pour diminuer l'utilisation des antibiotiques dans les élevages ;
- le soutien des projets d'installation agricole notamment de jeunes agriculteurs,
- une réflexion sur l'amélioration des conditions de travail (pénibilité, réduction de l'exposition aux substances dangereuses) ;
- le développement des circuits courts, en accélérant le déploiement de plateformes de mise en relation directe avec les producteurs comme Agrilocal31 pour la restauration scolaire et DirectFermiers31 pour les particuliers ;
- le soutien des jardins collectifs pour encourager les citoyens à devenir acteurs de leur alimentation.

EN CHIFFRES

2,5 M€

d'aides directes par an
aux agriculteurs

FOCUS

La préservation des sols et les couverts végétaux

La préservation des sols est au cœur des grands enjeux environnementaux afin qu'ils continuent à remplir leurs fonctions naturelles et incontournables de captation de carbone, de réservoir d'eau et de biodiversité. Leur dégradation est principalement liée à l'activité humaine (artificialisation, agriculture intensive, déforestation, irrigation, pollutions industrielles...).

Depuis 2018, le Conseil départemental propose des diagnostics aux agriculteurs et a conçu le document « Prévenir l'érosion avec des sols vivants ». Plusieurs expérimentations de couverts végétaux avec des démonstrations ont été organisées dans le département, en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs 31 notamment.

Les couverts végétaux sont des cultures intermédiaires plantées en intersaison, entre deux cultures commerciales pour ne pas laisser les sols nus. Ils protègent le sol contre l'érosion et le lessivage provoqués par le vent et la pluie. Ils étouffent les herbes indésirables pour limiter ensuite le recours à des produits de traitement. Ils constituent une protection physique qui limite l'évaporation de l'eau sous l'effet du soleil et du vent. En augmentant la teneur en matière organique du sol, ils accroissent sa capacité à stocker l'eau et à retenir les éléments nutritifs.

Le Laboratoire départemental 31 EVA réalise des analyses de sols permettant aux agriculteurs de connaître les caractéristiques liées à la fertilité de leurs parcelles.

Le Conseil départemental a participé à la Journée mondiale des sols en décembre 2022 en partenariat avec l'AFES (Association Française pour l'Étude des Sols).

Plus de 1 000 km de haies plantés en Haute-Garonne

Le Département aide les exploitants à la plantation de haies, une pratique qui favorise la biodiversité et permet de lutter contre l'érosion des sols et la pollution des eaux.

Elle assure une bonne productivité naturelle des sols, par un moindre recours aux engrais et pesticides. Cette aide comprend des conseils techniques sur le choix des lieux d'implantation, la composition et l'entretien des haies, la fourniture gratuite des végétaux et de l'ensemble des fournitures nécessaires à la plantation. Des visites techniques personnalisées et des sessions consacrées à l'apprentissage de la taille de formation et à l'égavage sont également prévues. 60 exploitants agricoles bénéficient chaque année de cet accompagnement.

Accompagnement des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

En 2023, le Conseil départemental, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, a accompagné plusieurs types de MAEC en Haute-Garonne :

- des MAEC en faveur des économies d'eau d'irrigation ou de la couverture permanente des sols et du semis-direct, dans le cadre du projet de territoire pour la gestion de l'eau Garon'Amont ;
- des MAEC en soutien à la polyculture élevage, dans les territoires où les grandes cultures tendent à remplacer l'élevage d'herbivores de plein air.

Les conseillers agro-environnement assureront un suivi pendant 5 ans des agriculteurs engagés dans ces MAEC.



La préservation des abeilles et des insectes pollinisateurs sauvages

Le déclin des pollinisateurs est aujourd'hui une réalité mondiale. De nombreuses espèces de plantes pourraient décliner ou disparaître, impactant, non seulement les écosystèmes et la biodiversité, mais également la sécurité alimentaire. Aussi, le plan départemental en faveur des pollinisateurs et de l'apiculture en Haute-Garonne, voté en 2023 par le Conseil départemental vient répondre aux urgences en proposant des solutions concrètes.

Il s'agit de soutenir la production locale et de qualité de miels haut-garonnais, de préserver la biodiversité aux travers de tous les pollinisateurs dont les abeilles domestiques, de faire se rencontrer agriculteurs et apiculteurs et de sensibiliser sur la nécessité de protéger tous les pollinisateurs pour le bien commun.

Pour préserver les habitats des abeilles et leur fournir une ressource alimentaire suffisante, le Département agit sur ses propres réserves de biodiversité aux abords de voiries, des espaces verts des collèges, sur les espaces naturels sensibles ou sur le patrimoine foncier départemental.

Soutenir le pastoralisme

Depuis 2017, le Conseil départemental met en relation des maires et propriétaires privés du Nord du Département connaissant des problèmes d'entretien d'espaces envahis par la friche, avec un berger transhumant du sud du territoire en recherche de terres à pâturer. Cette opération qui a lieu au printemps est l'occasion d'organiser, avec le grand public, une transhumance de plusieurs centaines de brebis des Pyrénées de race tarasconnaise. Ce projet conforte l'installation des bergers, préserve les paysages, éduque à l'environnement, valorise la filière viande de qualité locale. Le pâturage est en effet indispensable au maintien de l'agriculture de montagne, mais aussi de la biodiversité pyrénéenne et de la qualité des paysages.

Améliorer le bien-être animal et végétal

Le Conseil départemental finance le projet de « réseau de fermes Éco-antibio » piloté par le Groupement de Défense Sanitaire de la Haute-Garonne (GDS 31) depuis 2017. Le GDS de la Haute-Garonne accompagne 6 exploitations d'élevages bovins (lait et viande) sur 3 ans. L'objectif est de diminuer durablement l'utilisation des antibiotiques dans les élevages haut-garonnais. Le Laboratoire départemental 31 EVA assure la réalisation des coproscopies ainsi que des analyses sur les eaux et les sols.

En complément de cette action, le Laboratoire départemental 31 EVA propose des suivis parasitaires des troupeaux qui permettent une optimisation des traitements, une amélioration de la productivité du troupeau et une réduction de la résistance aux antiparasites.

Afin de sécuriser les élevages face aux épizooties, des audits dans les élevages sont déployés.

Le Conseil départemental agit également sur la préservation de la flore en participant à la surveillance des virus, des bactéries et des parasites pouvant affecter certaines plantes.

FOCUS

Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) : le Département en soutien

Depuis son apparition en France en septembre 2023, la MHE s'est rapidement répandue dans les élevages bovins en particulier dans le sud-ouest. En Haute-Garonne on compte environ 350 élevages infectés.

Dès cet automne, les conseillers agro-environnement du Département se sont mobilisés auprès des agriculteurs impactés pour les soutenir dans leurs démarches administratives et leurs demandes d'indemnisation.

Par ailleurs, le Laboratoire départemental 31 EVA continue de soutenir les éleveuses et les éleveurs au quotidien en réalisant des analyses MHE obligatoires pour la vente d'animaux à l'export notamment.





Protéger la qualité de l'eau, réduire les intrants

Le Département aide les agriculteurs à réduire les pollutions des eaux et des milieux naturels par des conseils et des partenariats leur permettant de limiter l'utilisation d'intrants (engrais, pesticides, etc.), d'optimiser l'irrigation des cultures et de limiter les pollutions d'origines agricoles (nitrates, traitements phytosanitaires).

Environ 700 agriculteurs sont accompagnés chaque année sur l'optimisation des intrants (fumure, traitements, gestion de l'irrigation).

Le 31 mars 2021, le projet de territoire pour la gestion de l'eau Garonne Amont a été validé par le Préfet. Ce projet, à l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne, réunit l'État, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, les Conseils départementaux de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers, le Val d'Aran et l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Parmi les 32 actions classées en 4 thématiques, sobriété en eau, gouvernance et gestion de l'eau, stockage de l'eau et aménagement du territoire, les expérimentations et les échanges dans le monde agricole sont déterminantes.

FOCUS

L'accompagnement des agriculteurs irrigants

Le Conseil départemental propose, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne, la réalisation de diagnostics et un conseil individuel sur 3 ans aux agriculteurs irrigants. Déployé dans le cadre du projet de territoire Garon'Amont, ce projet vise à les accompagner vers des pratiques agroécologiques qui renforcent la capacité de rétention d'eau dans les sols et la résilience au changement climatique, tout en assurant la rentabilité des exploitations.

Ce service, proposé depuis l'été 2023, a déjà été utilisé par 55 agriculteurs, pour un objectif de 200.

En parallèle de ce conseil individuel, le Conseil départemental organise des réunions « bouts de champs » concernant l'implantation des couverts végétaux, la mise en place et l'utilisation de sondes et les analyses de profils de sols.

CONTACTS

Cécile van de Kreeke

Responsable des relations presse

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

05 34 33 33 72 - 06 24 66 05 30

Fabienne Pascaud

Attachée de presse

fabienne.pascaud@cd31.fr

05 34 33 30 65 - 06 47 74 60 58



Toutes les infos sur :
espace-presse.haute-garonne.fr
haute-garonne.fr



Conseil départemental de la Haute-Garonne
1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse cedex 9